

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 (PV-CS361)  
12h  
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Sandrine Côté	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Hugo Germain	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Mathieu Dumont	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	A
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Caroline Couture	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Lyson Marcoux	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Anderson Araujo-Oliveira	P
Sciences de l'environnement	Andrea Bertolo	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

<b>Comité exécutif</b>	<b>Officières et officiers</b>	<b>Présence / Absence</b>
Présidence	<i>Poste vacant</i>	--
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	<i>Poste vacant</i>	--
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	<i>Poste vacant</i>	--
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P

<b>Personnel du Syndicat</b>		<b>Présence / Absence</b>
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

#### **CS361-01-02-2024-01 Ouverture de la réunion**

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es et elle les remercie de leur participation.

Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

#### **CS361-01-02-2024-02 Vérification du quorum**

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

#### **CS361-01-02-2024-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS361)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Convention collective – Entente de principe et prochaines étapes
6. Fonds de défense professionnelle
7. Démissions du secrétaire et du VPAU du Syndicat
8. Soutien financier aux enseignant.es – Résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2023
9. Tribune des délégué.es
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 30 novembre (PV-CS360)
11. Information et dépôt de documents
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX669 à PV-CX675)

12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion régulière : 14 mars 2024
14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion demande à modifier le point 7 *Démission du secrétaire du Syndicat* afin qu'il se lise *Démissions du secrétaire et du VPAU du Syndicat*, et que ce point soit traité après le point 3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour (CS361)*.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le projet d'ordre du jour de la 361 <sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	les modifications demandées ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Hugo Germain, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 361<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 1<sup>er</sup> février 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS361-01-02-2024-04 Rapport du comité des relations de travail**

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

#### **Grief 2022-07 et 2022-09 : suspension administrative avec solde pour enquête et suspension disciplinaire**

Réglé – Transaction-Quittance

#### **Rapport de sabbatique exigé par l'Université durant un congé sans traitement**

Lettre d'entente signée

#### **Professeur demandant la modification d'une clause résolutoire à son contrat d'embauche – examen de français**

En discussion (proposition d'aide et de soutien)

#### **Allégation qu'une décision de l'Université a fait perdre au professeur son contrat de recherche**

Grief 2024-02 déposé

#### **Fin prématurée et imposée par l'Université d'une chaire de recherche : impact sur le professeur**

Grief 2024-01 déposé

#### **Grief 2022-11 : Harcèlement psychologique**

Soumis à l'arbitrage. Audiences: 20, 21, 28 mars; 3 avril

### **Grief 2023-03 : Harcèlement psychologique**

Arbitre mandaté, dates d'audiences à venir

### **Grief 2022-03 Surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires**

Les audiences continuent: 12 février: 5<sup>e</sup> journée d'audience, 12 avril: 6<sup>e</sup> journée d'audience

### **Ingérence du doyen des études – Fermeture de cours obligatoires: impact sur la tâche professorale.**

Disposition convenue lors de la négo et plus de précisions en discussion. Si de nouveaux éléments sont communiqués au Syndicat, le dossier pourra être rouvert.

### **Ingérence du doyen des études – Préautorisation exigée pour la modification des programmes**

Suspension des délais retirée par manque de faits pour contester la situation. Dossier fermé

### **Griefs 2021-01 et 2021-07: reconnaissance du syndicat et cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant (procédure non respectée)**

Audiences en cours. 23 janvier: 2<sup>e</sup> journée d'audience, 12 mars: 3<sup>e</sup> journée d'audience. Autres dates à venir

### **Formation donnée aux profs sur le processus d'embauche selon les nouvelles dispositions de la cc 2022-2027**

Avis envoyé à l'Employeur: Rappel de convenir de dates de mises en œuvre avant de procéder unilatéralement à l'application de la nouvelle convention collective. Selon la formation donnée, le DGAAP a appelé à la prudence sur l'application des dispositifs de l'ancienne et de la nouvelle convention collective.

### **Information parvenue au Syndicat à l'effet qu'il y aurait une reconnaissance des cours à l'étudiant (cours atypiques) au 2<sup>e</sup> cycle égale entre les différentes constituantes.**

Vérification en cours.

## **CS361-01-02-2024-05 Convention collective – Entente de principe et prochaines étapes**

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) à présenter le point.

La VPRT revient sur l'entente de principe convenue entre les parties syndicale et patronale le 17 décembre qui a été entérinée à 96,6 % par les membres du Syndicat lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre et à l'unanimité par le conseil d'administration de l'UQTR le 22 décembre.

La VPRT poursuit en mentionnant que les 13 et 20 février, les deux parties se rencontreront pour convenir des mesures transitoires et pour discuter de l'application des dispositions avant la signature officielle de la nouvelle convention collective. La VPRT souligne que la convention collective 2018-2022 s'applique jusqu'à la signature de la convention 2022-2027, sauf si les parties en conviennent autrement. Les parties se sont entendues pour convenir d'une mise en œuvre

rapide de mesures transitoires en attendant la finalisation des textes, et ce, pour les volets monétaire et normatif.

La VPRT rappelle que durant la période de négociation, les deux parties convenaient de textes (clauses paraphées). La directrice du Service des relations de travail, Me Houda Souissi, et la VPRT, sont à travailler sur les textes de la convention collective. La partie syndicale procédera à une fine relecture afin de s'assurer que les textes soumis sont conformes à ce qui a été convenu.

Une déléguée s'interroge sur la plus-value à retirer des échelons dans l'échelle salariale.

Le trésorier indique que l'ensemble de l'échelle salariale a été revu et qu'ainsi les professeur.es atteindront plus rapidement le sommet.

Une déléguée déplore le fait que les professeur.es clinicien.nes à son département ne recevront que deux dégagelements pour le travail durant les six jours par semaine, alors que les professeur.es des cliniques multiservices verront leur nombre de dégagelements augmenter.

Une déléguée s'informe de l'état des travaux pour les dégagelements des responsables de programme aux cycles supérieurs.

La VPAS indique qu'elle travaille sur des scénarios à proposer dans les prochains jours à l'administration.

#### **CS361-01-02-2024-06 Fonds de défense professionnelle**

La présidence de réunion invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier mentionne que le conseil syndical, à sa réunion du 14 mars, devra émettre une recommandation à l'assemblée générale concernant le taux de la cotisation syndicale pour l'année 2024-2025.

Le trésorier rappelle que ce taux, qui est passé de 1,5 % à 2 % à l'assemblée générale de mars 2021, puis renouvelé annuellement en 2022 et en 2023, a été établi afin de bonifier le Fonds de défense professionnelle dans le but de s'approcher de l'objectif de couvrir le salaire net de l'ensemble des professeur.es pour l'équivalent d'une session en cas de conflit de travail.

État du Fonds :

- Solde 2024 : 7,4 M\$;
- L'équivalent de 12 semaines à 100 % du salaire net (2024);
- Solde projeté 2028 (rendement annuel de 5 %) : 9 M\$;
- Impact de la négociation (augmentation salariale);
  - Augmentation des cotisations annuelles;
  - Augmentation des dépenses annuelles (salaires des employé.es);
  - Augmentation de 25 % du coût d'une journée de conflit ;
  - Le solde actuel du Fonds permettrait de couvrir entre 10 (0% de rendement) et 12 semaines (5 % de rendement annuel) du salaire net des professeur.es en 2028.

Les délégué.es échangent sur l'importance de posséder et de maintenir un Fonds de défense professionnelle de cette ampleur. Ce Fonds a un effet dissuasif face à

l'administration de l'UQTR, surtout lors des périodes de négociations de renouvellement de la convention collective. Il est mentionné le Syndicat s'est doté d'un Fonds pour assurer aux professeur.es une compensation financière durant un conflit de travail, mais aussi pour doter le Syndicat de personnels professionnels qui accompagnent au quotidien les professeur.es. Des délégué.es suggèrent de réfléchir sur le pourcentage du salaire net à remettre aux professeur.es en cas de conflit de travail afin de prolonger la période couverte par le Fonds, d'étudier la possibilité d'un congé de cotisation, etc.

### **CS361-01-02-2024-07 Démissions du secrétaire et du VPAU du Syndicat**

*Le point 7 est discuté après le point 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS361).*

La présidence de réunion indique qu'à la suite des démissions du secrétaire le 23 janvier et du VPAU le 30 janvier, le comité exécutif ne compte plus que quatre membres et elle souligne que le quorum au comité exécutif est de quatre (*Statuts*, art. 12.4.h).

La présidence de réunion rappelle que les *Statuts* (art. 6.3.d et 6.3.k) prévoient que le conseil syndical pourvoit les postes vacants au comité exécutif, à l'exception de la présidence.

Les délégué.es échangent sur les conséquences de ces démissions, ainsi que sur la charge de travail supplémentaires qui échoit à chaque officier et officières restant.es.

Un délégué attire l'attention de ses collègues sur un passage du courriel de démission du VPAU, transmis aux délégué.es, où il est fait mention d'un dysfonctionnement au sein du comité exécutif. Ce délégué affirme pour sa part qu'il y a une opposition au sein dudit comité qui a miné le déroulement de la négociation pour le renouvellement de la convention collective. Il appuie ses dires par sa propre démission de la présidence du Syndicat et également par la perte de quorum provoquée par le départ concerté de trois membres du comité exécutif, comme indiqué dans le procès-verbal du 7 décembre 2023 dudit comité.

Des délégué.es échangent sur la situation qui perdure au comité exécutif depuis plusieurs mois et demandent si une aide extérieure a été envisagée.

La VPSC indique que la VPRT a proposé, lors de la démission du président, de recourir à une médiation, ce qui avait été refusé par les autres membres du comité exécutif considérant l'ampleur des travaux à mener dans le cadre de la négociation en cours. La VPSC souligne que le recours à la médiation a finalement été accepté et discuté à nouveau à la réunion du 25 janvier 2024.

Un délégué s'interroge sur les répercussions de cette situation sur le processus de signature de la nouvelle convention collective.

La VPAS assure que les membres du comité exécutif veulent signer dans les meilleurs délais cette convention.

Une déléguée tient à remercier et à féliciter le personnel du Syndicat qui fait un travail exemplaire et qui profite à l'ensemble des professeur.es.

Sur une proposition de la professeure Josyane Pinard, appuyée par le professeur Michel Cyr, il est résolu de souligner le remarquable travail de Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail, et de François Landry, conseiller aux affaires universitaires.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence de réunion présente trois scénarios possibles pour pourvoir les postes vacants au comité exécutif. Les délégué.es échangent sur les scénarios.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les démissions du secrétaire (23 janvier 2024) et du VPAU (30 janvier 2024);

CONSIDÉRANT les articles 6.3.d et 8.2.k et l. des *Statuts* du Syndicat;

Sur proposition du professeur Hugo Germain, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, il est résolu de procéder à un appel de candidatures pour les postes de secrétaire et de VPAU du Syndicat du 5 au 14 février 2024 pour des élections le 15 février.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence de réunion indique que le conseil syndical doit se réunir en séance extraordinaire le 15 février 2024 et que les délégué.es doivent procéder à un avis de convocation.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le chapitre 8 du *Code Morin (les ordres du jour)*;

CONSIDÉRANT l'article 12.2.2.b des *Statuts* du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'article 12.4.h des *Statuts* du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le bon fonctionnement du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es;

Sur une proposition de la professeure Synda Ben Affana, appuyée par le professeur Alain Goupil, il est résolu de :

- tenir une réunion du conseil syndical le jeudi 15 février 2024 à midi via la plateforme Zoom;
- soumettre séance tenante à cette réunion du conseil syndical un projet d'ordre du jour qui devra comprendre, mais non limitativement, le point suivant :
  - Élections au comité exécutif
    1. Vice-présidence aux affaires universitaires
    2. Secrétaire

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**CS361-01-02-2024-08      Soutien financier aux enseignant.es – Résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2023**

La présidence de réunion invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier rappelle la résolution adoptée à l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre :

*Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Sylvain Sirois, du Département de psychologie, il est résolu d'accorder un soutien financier totalisant 20 000 \$ aux membres des syndicats exerçant des moyens de pression n'ayant pas de fonds de grève.*

Le trésorier explique qu'il serait difficile de remettre cet argent aux 50 286 membres de la FAE, puisque chaque membre recevrait un chèque de 0,40 \$. Il suggère que le soutien financier soit versé aux neuf syndicats affiliés à la FAE et il demande aux délégué.es si cette proposition respecte la volonté de l'assemblée générale.

Après discussion, les délégué.es se montrent favorable à ce que le soutien financier de 20 000 \$ soit remis aux neuf syndicats membres de la FAE selon une proportion des membres de chacun des syndicats.

**CS361-01-02-2024-09      Tribune des délégué.es**

Une déléguée déplore le fait qu'elle et ses collègues se trouvant dans un autre campus ne puissent participer aux assemblées générales autrement qu'en présence.

Le CAU explique que l'article 12.1.c des *Statuts* n'autorise pas la participation aux assemblées générales autrement qu'en présence. La déléguée suggère de procéder à une modification des *Statuts* afin de permettre la comodalité et d'organiser des rassemblements communs sur chaque campus. Le CAU poursuit en mentionnant que la seule salle suffisamment grande pour accueillir le plus grand nombre de professeur.es, outre le CAPS, est le 1012 Nérée-Beauchemin. Cette salle est placée sous la gérance de la Chasse-Galerie. De l'avis de cette gérance, de l'Association générale étudiante et de plusieurs professeur.es, la tenue d'une activité comodale dans cette salle est fortement déconseillée en raison de la piètre qualité du son et de la logistique à considérer. Le Syndicat est tenu de mettre en place le nécessaire pour permettre à tous professeur.es désirant participer à l'assemblée générale de le faire. C'est notamment pour cette raison que l'exécutif a décidé de soutenir la participation du plus grand nombre en remboursant leur déplacement aux membres associé.es à un autre campus que le campus principal, ceci pour permettre à tous et toutes de participer activement aux débats.

Une déléguée souhaite qu'une réflexion soit faite sur une affiliation à une centrale syndicale.

Le CAU indique que le conseil syndical (2019) et le comité exécutif (2023) ont déjà discuté de ce sujet. Dans les deux cas, la conclusion était que le



SPPUQTR dispose de ressources humaines et financières pour représenter et accompagner au quotidien les professeur.es sur le plan des conditions de travail et de la vie universitaire. De plus, le Syndicat a formé un Consortium de services juridique en 2004 assurant un service exclusif et personnalisé, puis un Fonds de défense professionnelle en 2008 assurant aux professeur.es le maintien de leurs revenus lors d'un conflit de travail. Tous ces services sont offerts avec un taux de cotisation syndicale similaire à celui de leurs collègues des autres universités.

Un délégué demande où en sont les travaux du comité bipartite sur les dégagements et les crédits de subventions.

La VPRT indique que le comité est placé sous la responsabilité de deux coprésidences, soit la professeure Marianne Paul, et le doyen de la recherche et de la création Jean-François Millaire. Une 1<sup>re</sup> rencontre s'est tenue entre ces coprésidences pour discuter des objectifs du comité. Une 2<sup>e</sup> rencontre est prévue sous peu. Les enjeux soulevés lors des assemblées générales du Syndicat seront pris en considération. La VPRT souligne que ce dossier n'est plus lié à la négociation pour la nouvelle convention collective.

Une déléguée interpelle ses collègues sur le fait qu'il n'y a aucune présence du Service de prévention et protection au campus Terrebonne.

Un délégué indique que le sujet a été discuté lors d'une réunion de la CDDD.

#### **CS361-01-02-2024-10 Lecture et adoption du procès-verbal du 30 novembre 2023 (PV-CS360)**

La présidence de réunion présente le procès-verbal de la 360<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 30 novembre 2023.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 360<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 30 novembre 2023 ;  
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu le projet dans les délais prescrits ;  
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité du projet de procès-verbal ;

Sur proposition du professeur Michel Cyr, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 360<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS361-01-02-2024-11 Information et dépôt de documents**

##### **1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX669 à PV-CX675)**

La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX669 à CX675 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui

désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

Un délégué demande une précision sur la demande du SPPUQAC à avoir accès à l'entente salariale survenue entre le SPPUQTR et l'UQTR (cf. PV-CX675-11-01-2024-08). La VPRT indique que le comité exécutif avait refusé le partage de cette information considérant que les professeur.es de l'UQTR n'avaient pas encore reçu la documentation à ce sujet, à l'exception de celle présentée à l'assemblée générale extraordinaire.

#### **CS361-01-02-2024-12 Affaires nouvelles**

Le CAU interpelle les délégué.es afin de trouver une professeure titulaire, provenant idéalement d'une université du Réseau UQ, pour le poste de professeure externe au comité de promotion. La date limite pour communiquer une candidature est le 18 mars. La commission des études entérinera la recommandation du comité exécutif du Syndicat le 9 avril.

#### **CS361-01-02-2024-13 Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion extraordinaire du conseil syndical sera le 15 février 2024 et la prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 14 mars 2024.

#### **CS361-01-02-2024-14 Clôture de la réunion**

La séance est ajournée à 16 h 35.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

---

Marianne Paul  
Vice-présidente  
aux services à la collectivité

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires